



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Page : 1

Date de création : 01/12/2005

Date de révision : 09/10/2007

**GUARD INDUSTRIE**

## PROTECTGUARD®

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

**Identification du produit** : Hydrofuge / Oléofuge et anti-graffitis pour tous les matériaux poreux du bâtiment.  
**Usage** : Voir fiche technique pour des informations détaillées.  
**Identification de la société** : **GUARD INDUSTRIE**  
7 rue Gutenberg  
93100 MONTREUIL - FRANCE  
Tel : +33 (0)1.55.86.17.60  
Fax : +33 (0)1.48.58.16.89  
E-mail : awd@guardindustrie.fr

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

**Mode d'exposition dominant** : Contact avec la peau et les yeux.  
**Symptômes liés à l'utilisation**  
- **Inhalation** : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.  
- **Contact avec la peau** : Ce produit n'est pas dangereux.  
- **Contact avec les yeux** : Rougeurs, douleur et vision brouillée.  
- **Ingestion** : Ingestion peu probable.

### 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Composants / Impuretés** : Emulsion en phase aqueuse de copolymères d'acryliques fluorés.  
: Aucune substance présentant un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement ne dépasse 1%, aucune substance présentant une valeur limite d'exposition professionnelle au sens de l'article R.232-5-5 et à l'arrêté du 20 avril 1994 modifié.  
ProtectGuard : Non classé comme produit dangereux (Directive 1999/45/CE).  
: Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement (Directive 67/548/CEE) : Aucune.

### 4 PREMIERS SECOURS

**Premiers secours**  
- **Inhalation** : Mettre la victime à l'air libre.  
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau savonneuse.  
- **Contact avec les yeux** : Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut ; Consulter d'urgence un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.  
- **Ingestion** : Rincer la bouche.

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Classe d'inflammabilité** : Non combustible.  
**Risques spécifiques** : La décomposition thermique ne génère aucune substance dangereuses.  
**Moyens d'extinction** : Tous les agents d'extinction sont utilisables.  
**Protection contre l'incendie** : Porter un équipement de protection adéquat.  
**Procédures spéciales** : Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

### 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
**Méthodes de nettoyage** : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Diluer les résidus et rincer.  
**Précaution pour l'environnement** : Aucune.



## GUARD INDUSTRIE

### PROTECTGUARD®

#### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Mesures techniques de protection</b>	: Veiller à opérer proprement lors de l'entreposage, du transport, de la manipulation et de l'utilisation, afin d'éviter une accumulation excessive de poussières.
<b>Stockage</b>	: Conserver dans un endroit sec et frais.
<b>Manipulation</b>	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

#### 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Protection individuelle</b>	
<b>Protection respiratoire</b>	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans les conditions normales d'utilisation prévues avec une ventilation adéquate.
<b>Protection des mains</b>	: En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants ménager.
<b>Protection de la peau</b>	: Aucun vêtement spécial ou protection pour la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Protection des yeux</b>	: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux.
<b>Hygiène industrielle</b>	: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

#### 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Etat physique à 20°C</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Incolore.
<b>Odeur</b>	: Aucune.
<b>pH</b>	: 8 ± 0.5.
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	: 100.
<b>Point d'ébullition final °C]</b>	: Aucun.
<b>Température critique [°C]</b>	: Aucune.
<b>Densité</b>	: 1.01.
<b>Solubilité dans l'eau [vol/vol]</b>	: Totale.
<b>Point d'éclair [°C]</b>	: Non applicable.
<b>Log P octanol / eau à 20°C</b>	: Aucun.

#### 10 STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité et réactivité</b>	: Stable dans les conditions normales.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Aucun dans les conditions normales.

#### 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La classification de la préparation a été réalisée conformément à la directive 1999/45/CEE. Cette préparation ne présente pas de dangers pour la santé humaine.

#### 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Biodégradation [%]</b>	: Le produit est biodégradable à plus de 95%.
---------------------------	---

#### 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthode d'élimination</b>	: Ne rejeter que de petites quantités fortement diluées. Laver les flacons usagés à l'eau avant de les jeter. Ces déchets étant considérés comme déchets industriels banals, leur collecte peut être effectuée par la commune elle-même (ou par un district ou syndicat de commune) ou à une entreprise privée avec laquelle un marché est passé. Quant aux fûts, les remettre à un récupérateur agréé. Se conformer aux arrêtés préfectoraux en vigueur.
------------------------------	---



**GUARD INDUSTRIE**

## PROTECTGUARD®

### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport maritime ADR/RID : Non réglementé.  
Transport maritime IMDG : Non réglementé.  
Transport maritime IATA : Non réglementé.

### 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles : Aucun.  
Phrases R : Aucune.  
Phrases S : Aucune.  
Information(s) complémentaire(s) : COV = 20 g/l

### 16 AUTRES INFORMATIONS

Autres données : Aucune.

---

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.  
Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 09/10/07 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

---

**Fin du document**